

Module A - Droit du transport public particuliers de personnes

Durée : 3h30

- Évolutions législatives et réglementaires nationales
- Loi Loti
- Les services réguliers, à la demande
- Les voitures de petite et de grande remise
- Les transports de personnes à mobilité réduite
- Les demandes d'agrément sécurité sociale

Module B - Réglementation spécifique à l'activité de conducteur de taxi

Durée : 3h30

- Evolutions législatives et règlementaires nationales et locales :
 - Loi du 13 mars 1937
 - Loi du 20 janvier 1995 et décret du 17 août 1995
 - Ordonnance du 31 octobre 1996
 - Arrêté du 31 juillet 2001
 - Loi n°2014-14 du 1er octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur, dite « loi Thevenoud »
 - Loi n°2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public de particulier de personnes, dite « loi Grand guillaume »
- Mise à jour tarifaire

Module C - Sécurité Routière

Durée : 3h30

- Alcoolémie, stupéfiants
- Vitesse
- Conduite à tenir en cas d'accident

- Constat amiable

-Test de connaissance du code de la route

Module D - Secourisme

Durée : 3h30

- Initiation premiers secours

Public concerné par la formation continue :

Les conducteurs de taxis titulaires de la carte professionnelle depuis cinq ans

Prérequis pour la formation continue :

- Permis de conduire en cours de validité
- Carte professionnelle de conducteur de taxi

Modalités et délais d'accès :

- Formation collective en présentiel
- Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le démarrage de la formation.

Lieu de formation :

BCH Formation, 18 avenue de l'Europe 93350 LE BOURGET

Objectifs définis de la formation continue :

- Piqûre de rappels et mise à jour concernant l'évolution de la réglementation du transport public particuliers de personnes et de l'activité de conducteur de taxi
- Sensibiliser le conducteur de taxi la sécurité routière
- Revoir les gestes de premiers secours

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs

- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)
- Equipement spéciaux taxis sur présentoir
- Jeux de rôles
- Evaluation des besoins et du profil du participant

Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment
 - Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire
 - Evaluation continue durant la session
 - Remise d'une attestation de fin de formation
 - Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
 - Entretien avec les formateurs

Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0683523112.

Le bon déroulement est assuré par les formateur désignés par l'organisme de formation.

Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la liste des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.

